

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal du 16 juillet 2021 Procès-Verbal

Présents : Angélique Lathuillière, Jean-Christophe Parenthoux, Myriam Keller, Romain Poinsignon, Monique Richoz, Pierre Guillet, Bernard Blaser, Gilles Charvin, Pierre Brochet, Michèle Chaboissier (arrivée à 18h40)
Absent(s) : Bernard Reuter, Bernard Pierre Nanterme, Tracy Bange, Catherine Troiano, Jean-Yves Dupas.

Pouvoirs : Catherine Troiano donne pouvoir à Angélique Lathuillière
Tracy Bange donne pouvoir à Pierre Guillet

Approbation à l'unanimité du Compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2021

Désignation d'un secrétaire de séance : Angélique Lathuillière est désignée secrétaire de séance.

Récapitulatif de décisions prises par Madame Le Maire du fait de ses attributions

FINANCES

ALPES LAVERIES : réparation du lave-vaisselle de la cantine = 817.49 €
MABEO : achat d'un aspirateur pour l'école de marque KÄRCHER = 500 €
MANUTAN : achat de calculatrices pour le départ des CM2 de l'école
MDA : Achat d'un réfrigérateur (381.99 €) et d'une micro-onde (146.99 €) pour la salle des fêtes
Achat de bons cadeaux pour les départs de trois enseignants de l'école = 150 €

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'un nouvel agent technique : Stéphane PASUTTO pour remplacer Romain LEGLAND

2021_07_01 BATIMENT : Convention programme BAPAURA rénovation salle multi-activités Julien Richard

BAPAURA est un projet européen financé par le programme Horizon 2020 et coordonné par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique. L'objectif de BAPAURA est de démontrer la pertinence d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour les communes, et développer un modèle économique durable, répliquable dans d'autres territoires et régions.

Le projet Européen BAPAURA consiste à expérimenter un modèle d'accompagnement pour la rénovation énergétique à destination des collectivités. L'ALEC 01 étant partenaire du projet BAPAURA, celle-ci aura accès à un certain nombre de ressources du programme BAPAURA, visant à promouvoir et faciliter la rénovation des bâtiments. L'ALEC 01 expérimente, sur 16 projets, un service d'accompagnement de rénovation énergétique de bâtiments publics.

La commune de Ceyzérieu a un projet de rénovation concernant sa salle multi-activités Julien Richard, et s'est portée candidate pour bénéficier de l'accompagnement de l'ALEC 01 pour ce projet.

L'ALEC 01 accompagnera la commune de Ceyzérieu dans son projet de rénovation thermique, et apportera des moyens (humains, financiers, expertise) pour l'aider à déterminer et mettre en œuvre :

- Les spécifications techniques du projet et identifier, si besoin, des sociétés d'ingénierie externes ;
- Des solutions financières sur mesure (subventions, prêts, CEE) et des plans d'investissement. La possibilité d'intégrer les investissements privés des sociétés des services énergétiques, par le biais de

services CPE ou d'offres de CEE combinés à des investissements publics, sera étudiée pour les projets les plus importants ;

- Des modalités de garantie de performance énergétique (base, objectifs, suivi), et une mise en œuvre sur mesure en utilisant une approche de qualité adaptable pour assurer la cohérence entre les objectifs et la capacité des projets à y répondre ;
- La possibilité de regrouper les projets.

Le projet BAPAURA étant un projet pilote, l'ALEC 01 réalisera tout ou partie des missions de conseil citées ci-dessus, selon le projet de rénovation concerné et le besoin de la commune. L'ALEC 01 contribuera à la mise en œuvre du projet de rénovation de la collectivité dès sa phase d'analyse d'opportunité jusqu'au choix des entreprises de travaux. Enfin, pour assurer la justification des fonds européens, l'ALEC 01 veillera à ce que les investissements en matière d'efficacité énergétique soient clairement identifiés dans les contrats signés.

Bernard Blaser informe l'assemblée que plusieurs visites sont programmées pour appréhender les différents scénarii envisagés pour traiter l'isolation phonique, acoustique et énergétique ainsi que le meilleur système de chauffage.

Vote à l'unanimité

2021_07_02 URBANISME : Prévisionnel service ADS versements 2021 – Avenant

Bernard BLASER, 1er adjoint en charge de l'Urbanisme, rappelle que dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé "Application du Droit des Sols" (ADS). Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours, en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service ADS mutualisé, en date du 30 mars 2021.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte, au lieu de 45€ en 2020 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2021 est de 229 000 € à répartir entre les communes, suivant le nombre de dossiers de l'année 2020.

Bernard BLASER donne lecture de l'avenant à intervenir entre les communes membres du service ADS mutualisé et la Communauté de Communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2021 et son échéancier de versement.

Pierre BROCHET demande si la commune aurait la possibilité de facturer les Cu informatifs aux notaires. Réponse négative de la part de Madame le Maire qui précise que cette action serait illégale.

Le tarif de traitement des Cu informatifs baisse car le temps passé pour l'instruction est nettement inférieur à celui d'un PC.

Vote à l'unanimité

2021_07_03 EAU / ASSAINISSEMENT : Convention avec l'ADIA pour mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la création d'une STEP à Avrissieu et au chef-lieu de Ceyzérieu ou d'une STEP unique chef-lieu/Avrissieu

Une première phase de travaux d'assainissement va se terminer avec la mise en séparatif des réseaux d'une partie du centre village. La phase II des travaux consiste à remplacer les deux stations d'épuration - STEP (sous le cimetière et Avrissieu) car celles-ci sont devenues obsolètes et ne répondent plus aux exigences environnementales.

La compétence eau et assainissement sera transférée au 1^{er} janvier 2022 à la Communauté de Communes Bugey-Sud. Le conseil municipal souhaite affirmer et poursuivre les engagements pris auprès de l'Agence de l'eau en s'inscrivant dans la dynamique d'entreprendre la deuxième phase en accord avec la CCBS.

Le 11 janvier 2020, une première convention pour le lancement des études et de la maîtrise d'œuvre pour la création de la STEP d'Avrissieu et du Bourg avait été signée par Bernard REUTER. Cette convention comprenait l'étude de faisabilité, l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre, la recherche de subventions, l'aide pour le choix des entreprises de travaux jusqu'à la réception des travaux.

Lors de la réunion de présentation de l'étude de faisabilité le 15 juin 2021 en présence des services de l'Etat, du Département et de la CCBS, il a été décidé de compléter le programme de maîtrise d'œuvre avec des travaux sur le réseau d'Avrissieu, afin d'étudier le délestage du futur poste de relevage d'eaux claires parasites.

Le montant initial de la convention était de 11 250 € HT auquel vient s'ajouter la prestation supplémentaire de 3150€ HT, soit un montant total avec avenant de 14 400 € HT

Vote à l'unanimité

2021_07_04 EAU / ASSAINISSEMENT : Convention avec l'ADIA pour mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des mesures de débit sur le réseau d'assainissement de Ceyzérieu et d'Avrissieu.

Bernard BLASER explique à l'assemblée que des études hydrauliques sont nécessaires sur le secteur d'Avrissieu. La commune envisage de conventionner avec l'ADIA (Agence Départementale Ingénierie de l'Ain) pour le lancement de la consultation. Toutefois, la CCBS vient de contractualiser avec le groupe SUEZ pour réaliser des études et schémas sur l'ensemble du territoire Bugey-Sud. Une demande a été formulée auprès de la CCBS pour intégrer ces études complémentaires pour Ceyzérieu et éviter une nouvelle consultation.

Pour ne pas perdre de temps, il convient malgré tout d'autoriser Madame le Maire de signer une convention avec l'ADIA, pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrages pour des mesures de débit sur le réseau d'assainissement d'Avrissieu.

Montant global : 1 800 € pour une aide au montage.

Vote à l'unanimité

2021_07_05 EAU / ASSAINISSEMENT : Remplacement pompe immergée dans le puit « sous la roche »

Bernard BLASER explique qu'une pompe immergée dans le puit "sous la roche" est hors service et qu'il est nécessaire de la changer. L'entreprise SODEVAL, avec qui la commune a convention depuis 2017 pour la gestion de son réseau d'eau, a présenté un devis pour un montant de 8 200€ HT / 9 840 TTC.

Bernard BLASER explique que ces travaux vont nécessiter l'intervention d'une grue pour sortir la pompe et que selon l'état de la pompe après son extraction, la réparation de celle-ci pourrait être envisagée.

Les travaux sont prévus avant le 15 août.

Actuellement, la station de pompage fonctionne avec une seule pompe qui semble avoir le même nombre d'heures de fonctionnement et pourrait être défaillante à tout moment.

Bernard BLASER profite de cette expérience pour informer l'assemblée qu'un travail de fond sera prochainement mené par Jean-Yves DUPAS, adjoint, pour rassembler l'ensemble des informations techniques sur le matériel communal (date d'achat, date de mise en service, numéro de série, etc.) afin de gagner en efficacité.

Vote à l'unanimité

2021_07_06 EAU / ASSAINISSEMENT : SPANC - Présentation et adoption du rapport annuel CCBS

Bernard BLASER rappelle que le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a été créé en juillet 2011 par la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey étendu à la Communauté de Communes Bugey Sud. Il est géré depuis cette date en régie.

La Communauté de Communes Bugey Sud est compétente en matière d'assainissement non collectif pour :

- Le contrôle des installations existantes (sur demande dans le cadre d'une vente si le dernier contrôle a plus de trois ans).
 - ➤ Diagnostic (premier contrôle réalisé sur l'installation)
 - ➤ Contrôle périodique de bon fonctionnement

- Le contrôle des installations neuves et réhabilitées.
 - ➤ Contrôles de conception (vérification du projet et autorisation d'exécution)
 - ➤ Contrôles de bonne exécution des travaux (vérification sur site)
 - ➤ Réhabilitation
- L'animation de programmes de réhabilitations groupées, financées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le département de l'Ain. (Montage des dossiers administratifs financeurs, conseils usagers)
 - Depuis le 1er janvier 2017, la mission de montage des dossiers de réhabilitation est réalisée en régie.
 - A compter du 01 juillet 2016, la Communauté de Communes Bugey Sud a souhaité confier, en partie, les missions de contrôles des installations existantes à un prestataire par le biais d'un marché public, sous la gestion du technicien SPANC de la CCBS.

21 habitations de Ceyzérieu sont en assainissement non-Collectif = population estimée : 38 habitants

Tarification de l'assainissement non collectif

Les prestations de contrôles, assurées par le service d'assainissement non collectif, donnent lieu au paiement d'une redevance par l'utilisateur. Le montant des redevances varie selon la nature du contrôle.

A partir du 01 juillet 2016, les tarifs ont été modifiés par délibération du 26 mai 2016, afin de financer à sa juste valeur le service rendu, et équilibrer le budget en dépenses et en recettes. Le budget du service doit être équilibré en recettes et dépenses, quel que soit son mode de gestion, et doit être financé par les 8 redevances des usagers conformément au code général des collectivités territoriales - Article L2224-1.

Le conseil communautaire a décidé de les définir comme suit :

En 2016, 2017, 2018, 2019 une partie des contrôles a été réalisée par le prestataire, l'entreprise NICOT Contrôles, depuis 2020 par l'entreprise SOGEDO et l'autre partie a été réalisée en interne par le technicien de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Bilan de l'année 2020

Pour l'année 2020, 203 contrôles ont été effectués (hors Certificat d'Urbanisme), répartis comme suit :

Parmi ces contrôles, soixante-quatre l'ont été dans le cadre d'une vente immobilière (lorsque la dernière visite a plus de trois ans), ce qui représente 31 % du nombre total des contrôles. Dans le cadre d'une vente immobilière le délai de mise en conformité est ramené à un an, levier important si l'on veut à terme réduire les non-conformités. Vingt-huit prescriptions liées à l'instruction des certificats d'urbanisme, ou des déclarations préalables, ont été réalisées. Il s'agit dans la majorité des cas d'informer les demandeurs sur les modalités à prévoir pour la création d'un assainissement non collectif, dans le cadre d'une nouvelle construction ou lors d'une transaction immobilière (par exemple s'il y a un projet de changement de destination, terrain nu).

Le faible nombre de contrôle de bon fonctionnement est dû à l'arrêt des tournées de bon fonctionnement aux domiciles des usagers durant la période de crise sanitaire du Covid-19.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2019, le contrôle périodique suit une périodicité qui dépend des conclusions du diagnostic précédent.

- Tous les 4 ans pour une installation non conforme avec problème de salubrité publique (rejet en milieu superficiel),
- Tous les 6 ans pour une installation non conforme,
- Tous les 10 ans pour une installation conforme ou conforme avec réserves

Perspectives pour l'année 2021

En 2021, le SPANC de la CCBS mettra en œuvre les actions suivantes :

- Réalisation des contrôles de bon fonctionnement pour les installations existantes dont la dernière visite remonte à plus de 6 ans.
- Poursuite de l'accompagnement à la réhabilitation
- Amélioration des supports de communication auprès des usagers
- Mise à jour des listings usagers

- Amélioration du taux de visite > travail sur les usagers refusant le contrôle de bon fonctionnement.
- Service qui coute à la CCBS. Budget déficitaire.

Monique RICHOSZ alerte sur le manque d'information aux administrés à ce sujet. Une information sera réalisée dans le prochain bulletin d'informations municipales

Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité

2021_07_07 FINANCES : Budget eau et assainissement : décision modificative n° 2

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 au niveau de la section des dépenses de fonctionnement. Mme Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'un transfert de crédit budgétaire d'un chapitre à un autre et non d'une modification de crédit budgétaire. L'opération est sans effet sur les crédits budgétaires du budget annexe de l'eau et l'assainissement, et ne change en rien son équilibre.

Effectivement, lors du dernier relevé des compteurs d'eau, certaines anomalies ont été commises et doivent être régularisées. Cette régularisation doit être opérée par une annulation des factures concernées par ces différentes anomalies. Un mandat de type « annulatif » doit être créé au compte « 673 » pour se faire. Or, le chapitre 67 ne dispose pas de la somme suffisante pour réaliser l'annulation de ces factures dont le montant global s'élève à presque 500 €. Mme le Maire souhaite anticiper une quelconque autre annulation possible de facture d'ici la fin de l'année, et propose de transférer un crédit de 1 000 €.

Vote à l'unanimité

2021_07_08 SECURITE / VOIRIE : Mission de maitrise d'œuvre pour travaux d'aménagement sécuritaire

La commune souhaite réaliser une première tranche de travaux d'aménagement sécuritaire en 2022.

N'ayant pas les services en interne, Madame le Maire propose de missionner La société Dynamic Concept pour réaliser la MOE (Maitrise d'œuvre) pour la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire.

Le cabinet Dynamic Concept travaille avec la CCBS sur les aménagements de la traversée d'Aignoz.

Les différentes phases :

- Etudes préliminaires EP (replacer le projet dans son contexte, vision globale, définir les solutions possibles, intégrer le synopsis des déplacements piétons, PMR et techniques, inscrire le projet dans une démarche assurant pérennité et facilité d'entretien, présenter un 1er dossier pour prise en considération au CD01)
- Phase Avant-Projet AP (Résultats EP, état des réseaux existants, étude des documents d'urbanisme, levé topo, fonctionnement du site (comptage)
- PRO – DCE : (validation de l'AP par comité pilotage, validation des raccordements réseaux, finaliser les carnets de détails des équipements, choix des matériaux, établir plan PRO et DCE, définir modalité de consultation, caler le phasage, plan d'emprise chantier par phase, etc.) ; DCE (dossier consultation entreprises)
- Assistance pour passation des contrats de travaux ACT
- Validation des plans d'exécution VISA
- Direction de l'exécution des travaux DET
- Assistance aux opérations de réception AOR

Le projet se déroulerait en 3 phases.

La première phase comprendrait : l'entrée côté Béon, le croisement de Croulet, la rue des Ecoles avec un questionnement de la priorité des routes dès le pont de Cratier. La piste provisoire d'Aignoz est également à l'étude pour envisager un sens de circulation.

Les honoraires de la MOE s'élèvent à 15 900 € HT

Vote à l'unanimité

2021_07_09 SECURITE / VOIRIE Travaux d'aménagement sécuritaire : demandes de subventions

Le 13 juillet 2020, la commune de Ceyzérieu a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation globale des entrées du village. Cette mission a débouché sur un estimatif de montant de travaux d'environ 600 000 € pour l'ensemble des entrées (Entrée Béon, Croulet, Avrissieu, Senoy, la Croix, le Caton).

La commune souhaite réaliser une première tranche de travaux en 2022 pour une enveloppe prévisionnelle de 300 000 €. Un chiffrage est en cours de réalisation par le cabinet Dynamic Concept.

Afin de bénéficier d'une aide financière au titre des amandes de police, via la contractualisation avec le Département de l'Ain, il s'agit de déposer un dossier avant le 31 juillet 2021 pour les dossiers démarrant en 2022.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le principe actant la réalisation d'une première tranche de travaux, sachant que le plan de financement sera adopté par une nouvelle délibération lors du conseil municipal de septembre.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Vote à l'unanimité

2021_07_10 DECHETS TRIMAX : Présentation et adoption du rapport annuel CCBS

Le conseil Municipal est tenu de voter le rapport de la gestion des déchets. Ce rapport est disponible en mairie. Madame le Maire donne lecture de ce rapport.

Le conseil municipal fait remonter son mécontentement par rapport aux services TRIMAX. La CCBS n'a pas mis en place un service de nettoyage et d'entretien des TRIMAX.

Les agents communaux nettoient autour des bennes et la commune a financé seule le goudronnage pour tenir propre ces lieux de collecte.

Le conseil municipal déplore le manque d'aide pour les personnes âgées dans les déchetteries.

Le Conseil municipal de Ceyzérieu avait voté historiquement contre l'abandon de la collecte en porte à porte.

Pour : 3 voix

Contre : 9 voix

Abstention : 0

2021_07_11 RESSOURCES HUMAINES : Prime exceptionnelle à Théo ROVASIO stagiaire méritant

Bernard BLASER rappelle que la commune de Ceyzérieu a accueilli, du 14 juin 2021 au 25 juin 2021 inclus, un jeune élève de seconde du lycée de Lamartine de Belley dans le cadre de son stage de découverte du monde professionnel, à raison de 7 heures travaillées par jour au sein du service technique de notre collectivité.

Les services techniques étaient en sous-effectif en raison de l'absence d'un agent, et Théo ROVASIO a fait preuve d'une grande motivation et d'une forte volonté de servir la commune. Il a fait preuve d'écoute dans les tâches qui lui étaient confiées.

Monsieur BLASER rappelle que, selon l'Article D124-8 du Code de l'Education Nationale, il est possible de rémunérer sous forme de gratification le travail méritant d'un jeune stagiaire, à raison de 3.90 € par heure travaillée durant la période de stage.

Soit, pour Monsieur ROVASIO, un montant de 273.00 € versé au cours du mois d'Août 2021.

Le conseil municipal envisage pour l'été 2022 le recrutement de jeunes Ceyzériolans sur des périodes de 15 jours, dans le cadre d'une opération « aide au financement du permis de conduire ».

Vote à l'unanimité

2021_07_12 RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'agent technique en remplacement de M. Romain LEGLAND

Mme Le Maire rappelle que le service technique de la commune de Ceyzérieu compte un emploi vacant, à la suite de l'abandon de poste de Monsieur LEGLAND Romain depuis le 04 juin 2021.

Afin de palier à ce départ, il convient de recruter un nouvel agent titulaire, ou contractuel, pour procéder au remplacement de Monsieur LEGLAND.

Le recrutement par voix de mutation d'un agent technique Principal 2ème classe est en cours. Il intégrera la collectivité entre le 1er septembre et le 15 octobre 2021. Délai légal pour une mutation.

Vote à l'unanimité

2021_07_13 RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'agent technique pour accroissement d'activité.

Le contrat d'Axel MORNIEUX arrivant à terme début septembre, il convient de recruter une personne. Il s'agit d'un poste de contractuel. M. Stéphane PASUTTO a rejoint la collectivité le 5 juillet 2021 pour un contrat pour accroissement temporaire pour une durée de 2 mois renouvelable.

Vote à l'unanimité

2021_07_14 ACTION SOCIALE : sollicitation pour une aide exceptionnelle (fioul)

Madame le Maire rappelle la dissolution du CCAS dont le budget a été intégré au budget général.

Une administrée a sollicité, auprès de la Commission Action Sociale, une aide financière pour l'achat de fioul pour sa chaudière qui produit également son eau chaude.

La Commission Action Sociale a estimé que le dossier présenté par l'assistante sociale était incomplet et ne répondait pas à ses attentes (pas à la hauteur d'un précédent dossier).

Le dossier n'étant pas complet sur les revenus du foyer de la pétitionnaire, le conseil municipal propose de suivre la proposition de la Commission Action Sociale et d'accorder une aide exceptionnelle de 290€, aide identique à la somme versée précédemment à une autre administrée.

Vote à l'unanimité

2021_07_15 SCOLAIRE : relance "Socle numérique" écoles élémentaires - signature d'une convention

Madame le Maire rappelle que dans le plan de relance « socle numérique » il a été convenu d'équiper les enseignants d'un ordinateur, d'une classe mobile (10 tablettes), et d'un vidéoprojecteur.

Le dossier de demande de subvention, déposé le 06 avril 2021, a été retenu dès la première vague de sélection.

Détail des subventions accordées

Descriptif	Montant global prévisionnel (TTC)	Taux subvention	Montant subvention Etat	Reste à charge commune
Equipements	6 182,76 €	70%	4 327,93 €	1 854,83 €
Services et ressources (logiciels)	1 740,00 €	50%	870,00 €	870,00 €
Total	7 922,76 €		5 197,93 €	2 724,83 €

Pour faire suite, nouveau dossier déposé le 13 juillet 2021 pour l'étape de conventionnement, qui servira de support au paiement de la subvention. Dans un délai de 30 jours, une convention à signer nous sera retournée.

Il convient de demander au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Vote à l'unanimité

2021_07_16 SCOLAIRE : Calculatrices pour les enfants de CM2 : refacturation aux communes partenaires

Le conseil municipal avait pour volonté de récompenser les élèves de CM2 passant en 6^{ème} en leur offrant un cadeau. Le cadeau choisi est une calculatrice spéciale collège achetée 17.67€/ pièce. 16 calculatrices ont été achetées.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à refacturer la dépense aux communes partenaires, en fonction du nombre d'élèves scolarisés à l'école Anne-Marie Lagrange.

Vote à l'unanimité

2021_07_17 PETITE ENFANCE : Signature Convention Territoriale Globale CTG

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Ceyzérieu est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui se termine le 31 décembre 2021. Le CEJ permet le financement du multi accueil et de l'ALSH. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible, pour une collectivité

territoriale, de renouveler ou de signer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec sa Caisse d'allocations familiales (CAF). Il a été remplacé par la Convention Territoire Globale.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et une commune ou une communauté de communes. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées.

Ce nouveau cadre contractuel et l'évolution des modalités de financement doivent permettre de :

- Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire, permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles.
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux
- Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service ;
- Alléger les charges de gestion des partenaires et des Caf par la simplification des règles de financement ;

La CTG implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place, pour le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire. Afin de pouvoir bénéficier du soutien de la CAF dès 2022, il est proposé au conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche et d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de Bugey Sud.

Vote à l'unanimité

2021_07_18 PETITE ENFANCE : Autorisation de dénonciation du CEJ auprès de la CAF

Madame le Maire rappelle que la commune de Ceyzérieu a signé avec la CAF un Contrat Enfance Jeunesse, pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022, pour les 2 places que nous réservons au Multi Accueil du Colombier géré par la commune de Culoz. En janvier 2021, le service Accompagnement des Territoires de la CAF a présenté la démarche de la Convention Territoriale Globale à la Communauté de Communes Bugey Sud, et des cinq communes signataires d'un CEJ. Il a été expliqué que le CEJ de la commune de Culoz (pour ses 30 places) se terminant au 31 décembre 2021, il ne serait pas possible en 2022 pour ce Multi Accueil, d'avoir un versement de Psej pour Ceyzérieu et un versement de Bonus Territoire pour Culoz. Pour se faire, il faudra que la commune de Ceyzérieu demande à résilier notre Contrat Enfance Jeunesse.

Conformément à l'article 8 de la Convention d'Objectif et de Financement de la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse, la commune de Ceyzérieu souhaite dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse n°2019 00241, au 31 décembre 2021, afin d'être en conformité avec la démarche de la Convention Territoriale Globale engagée sur notre territoire.

Vote à l'unanimité

2021_07_19 ENVIRONNEMENT : Fonctionnement fontaine d'Aignoz

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 7 juillet 2021 en mairie de Ceyzérieu afin d'évoquer la remise en service de la fontaine d'Aignoz. Lors de cette rencontre, les trois entités signataires de la convention étaient représentées : Les amis d'Aignoz par M. RUFFIN Jean-Louis, Les chemins de la Pierre avec Jean-Marie BIZET (président) et M. Rémi DE LORENZI créateur de la fontaine et Mme le Maire.

D'autres personnes ont également été invitées : M. Pierre GOIFFON habitant d'Aignoz, M. Jean-Christophe Parenthoux conseiller municipal du secteur et M. Bernard BLASER adjoint aux travaux.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion, et informe le conseil municipal que « les gueules » des grenouilles seront équipées de bouchons pour atténuer le bruit de l'eau qui coule. Elle sera en fonctionnement de Pâques à Toussaint, tous les jours de 9h à 18h00.

2021_07_20 VIE LOCALE : Conservatoire de musique de Belley - Participation de la commune

Madame le Maire rappelle que plusieurs réunions et rencontres concernant le conservatoire de musique de Belley ont été organisées. À la suite de ces réunions, la commune de Ceyzérieu souhaite signer une convention de partenariat avec le conservatoire de musique, afin que les élèves de la commune de Ceyzérieu bénéficient d'un tarif réduit, à savoir le même que celui de Belley.

Cette convention aura une durée d'un an à compter de la fin des inscriptions. Elle est reconductible tacitement d'année en année en fonction des élèves inscrits au conservatoire.

Le montant de la subvention pour l'année 2021-2022 est de 450€ par an et par élève inscrit au conservatoire, pour les élèves mineurs.

2 abstentions

2021_07_21 VIE LOCALE : Installation d'un camion de pizzas sur le parking de la Gavinière

Madame le Maire rappelle qu'un camion de pizza s'installera tous les samedis soir sur le parking du jeu de boules, pour un montant de 20 € par mois en contrepartie de l'occupation du domaine public.

2021_07_22 VIE LOCALE : Subvention exceptionnelle pour l'amicale des boules pour travaux de toiture

Mme Le Maire rappelle que l'Amicale des boules de la commune de Ceyzérieu a effectué des travaux de réfection de leur local, récemment dénommé « Boulodrome Jean-Claude DEMUR », notamment au niveau de leur toiture.

Mme Le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association en question, sur la base de la somme que celle-ci a engagé pour la réfection de son local, soit 818.01 €.

Vote à l'unanimité

POINTS DIVERS :

- Lecture du courrier de Monsieur Philippe LEROY qui souhaite présenter sa démission de la commission citoyenne car ayant répondu professionnellement à un appel d'offres de la commune. Madame le Maire précise que M. LEROY pourra réintégrer cette commission à la fin du projet ou si son offre n'est pas retenue.

21h19 la séance est levée

Le Maire,
Myriam KELLER

